



## Agenda 21 départemental

Réunion de concertation de La Mure – 29 novembre 2005

### Compte-rendu

Environ 35 participants

#### **1. Introduction de Catherine BRETTE, conseillère générale déléguée à l'Agenda 21**

L'agenda 21 est l'outil privilégié d'application du développement durable sur un territoire donné. En France, les agendas 21 ont d'abord été réalisés pour l'essentiel par des communes. Par exemple, Echirrolles ou Fontaine dans l'agglomération grenobloise.

Les départements se sont engagés plus tardivement car ils se sont interrogés sur la pertinence d'une démarche agenda 21 à l'échelle départementale. En 2001, la nouvelle majorité arrivée au Département de l'Isère a réfléchi à cette question et a décidé de s'engager, d'abord par des entrées précises (Haute Qualité Environnementale – HQE - des constructions par exemple) puis en lançant une démarche globale de développement durable : c'est l'Agenda 21.

Le Département a choisi de susciter une large mobilisation autour de ce projet aussi bien en interne qu'auprès des isérois.

Des séances de formation des agents au développement durable sont organisées depuis octobre car ce sont eux qui auront à appliquer le plan d'actions de l'Agenda 21 sur le terrain. Ce plan d'actions aura été le fruit d'une concertation forte avec les acteurs du territoire. Nous avons voulu organiser cette concertation en lien avec la réforme territoriale en cours, réforme qui vise à rapprocher l'action du Département du terrain en déconcentrant ses services sur 13 territoires.

Je laisse maintenant la parole à M. Claude Neuschwander, responsable du bureau d'études EDR qui accompagne le Département dans cette démarche.

#### **2. Présentation de la démarche par Claude NEUSCHWANDER**

Avant d'entamer la présentation, je vais brosser rapidement l'historique du concept de développement durable.

La réflexion débute véritablement en 1972 avec la publication du rapport du Club de Rome préconisant la "croissance zéro" pour couper court à un mode de développement destructeur pour les équilibres naturels.

Cette même année, les Nations Unies organisent à Stockholm un sommet mondial sur l'environnement humain qui pose les bases du développement durable.

La présentation de M. Neuschwander est jointe au présent document.

### **3. Débat avec la salle**

#### **Question / Remarque**

Dans la présentation, l'approche est faite autour de la notion de territoire : encore faut-il se mettre d'accord sur le découpage de ces territoires car on se retrouve encore avec différents découpages (CDRA, etc.) qui ne se superposent pas.

#### **Réponse**

La démarche d'agenda 21 va dans le sens de la réforme du Conseil général c'est-à-dire le rapprochement des services avec le territoire. Les critères de découpage des territoires ont été multiples comme notamment les intercommunalités.

**Q/R :** Comment peut-on mettre en place une démarche de développement durable alors que nous sommes rattachés au CDRA Alpes Sud-Isère et au territoire de l'agglomération grenobloise [un participant de Vizille] ?

**Q/R :** Comment appliquer concrètement les principes du développement durable ? Par exemple, le secteur du bâtiment, fortement générateur de transports, de déchets, dont les professionnels se vantent d'être « développement durable » ? Comment juger qu'un projet relève du développement durable ? Ainsi, la HQE est une marque déposée par Saint-Gobain !

**R :** La démarche HQE suscite de grands débats. En tout cas, le Conseil général incite ses partenaires comme les bailleurs sociaux à s'insérer dans la HQE en choisissant certaines cibles et les progrès sont tangibles en matière de consommation d'énergie mais aussi de bien-être des usagers ou d'insertion paysagère.

Bien sûr, il y a toujours des risques de récupération de cette idée mais elle reste un facteur de progrès car elle est applicable par beaucoup d'acteurs.

**Q/R :** J'ai été atterrée quand j'ai constaté qu'il suffisait d'avoir 3 ou 4 cibles sur les 14 pour avoir le label HQE. En même temps, les matériaux écologiques ne bénéficient d'aucun soutien. Ainsi, il n'existe pas de certification normalisée. L'Agenda 21 peut-il répondre à ce type de problème ?

**R :** Parmi les projets intégrés dans le pôle de compétitivité ENRRDIS, il y a des travaux sur les isolants écologiques qui mettent en relation des laboratoires de recherche avec des entreprises afin d'avancer sur ces questions.

**Q/R :** L'Etat transfère-t-il bien ce qu'il doit, en terme de moyens financiers, aux collectivités locales ?

**R :** Les transferts de compétences ne sont pas compensés par le transfert des moyens adéquats. Il en est ainsi du RMI ou des personnels non enseignants des collèges.

**Q/R :** J'approuve votre démarche mais la mise en place de l'agenda 21 signifie-t-elle que toutes les demandes des territoires seront passées au crible du développement durable ? Jusqu'où seront prises en compte les inégalités territoriales car certains territoires n'ont pas besoin de l'aide du Conseil général sur une partie de leurs projets ? Quelle réponse apporte l'agenda 21 à ces questions ?

**R :** L'agenda 21 ne va pas répondre à toutes les questions mais l'idée sera sans doute de mettre en avant les politiques allant dans le bon sens en matière de développement durable. De plus, il faudra hiérarchiser les priorités d'action selon les préoccupations des habitants qui pourront être différentes selon les territoires.

**Q/R :** L'objectif est-il de fonctionner comme la Région avec une grille d'analyse des projets ?

**R :** Oui, nous souhaitons travailler à partir de critères d'écoconditionnalité. Le but est d'être cohérent dans toutes nos politiques.

**Q/R :** L'intention est bonne mais il faut rendre l'intention rationnelle.

**R :** Cela passe par les critères qui assujettiront l'obtention des subventions.

**Q/R :** Attention à la lourdeur des procédures que pourrait entraîner la mise en place de ces critères. Pour éviter des allers-retours inutiles, il est important de rendre publics ces critères afin de former les acteurs au développement durable.

**R :** Cette grille sera proposée lorsque les contrats territoriaux seront opérationnels. Elle sera l'outil d'application du développement durable sur les projets des communes. Dans un autre domaine, la mise en place d'aides aux particuliers sur les énergies renouvelables a permis de faire démarrer la filière. Le succès est tel que le problème est maintenant d'avoir assez d'installateurs pour répondre à la demande.

**Q/R :** Pourquoi avez-vous baissé les subventions sur les chaudières bois ?

**R :** La raison est toute simple. Les demandes ont augmenté de 200 % ce qui n'est pas sans poser des soucis budgétaires. De plus, on constate que l'évolution du prix du fioul conjuguée au crédit d'impôt a conduit beaucoup de gens à s'équiper. Les aides sont calibrées en fonction de ces données.

**Q/R :** Je souhaite isoler ma maison avec de la paille, où puis-je trouver un artisan ?

**R :** Le Département agit à son niveau mais il ne suffit pas de donner des aides pour structurer les filières. Un travail important est mené pour mobiliser les milieux professionnels.

**Q/R :** Un projet de microcentrale hydraulique existe sur ma commune mais elle ne sera rentabilisée qu'au bout de 20 ans. Ce projet bénéficie d'une subvention du Conseil régional mais le Département a répondu négativement en expliquant que l'hydraulique est considéré comme non rentable. L'agenda 21 permettra-t-il d'avancer sur ce dossier ?

**R :** Ces problèmes sont intégrés dans le plan énergies. De manière plus générale, il est intéressant que le prix du pétrole monte car cela oblige à diversifier les sources d'énergie. Le projet de plan énergies propose une réflexion sur ce thème mais les conseillers généraux devront choisir certaines actions donc il n'est pas certain que cet axe soit retenu.

**Q/R :** Et les éoliennes ?

**R :** Un travail est mené par le Préfet au niveau départemental mais l'Isère est peu favorable au grand éolien. La réflexion concerne donc pour l'essentiel le petit éolien.

**Q/R :** A cet égard, l'exemple des pays du Nord est intéressant car les habitants sont actionnaires des sociétés gestionnaires d'éoliennes. Cela permet de mieux faire accepter les projets.

**Q/R :** La sensibilisation sur les économies d'énergie est nécessaire au niveau local mais aussi national où il faudrait interdire la publicité pour les énergies fossiles.

**R :** Je suis d'accord avec vous. Les engagements pris au niveau national sur les réductions des émissions de gaz à effet de serre doivent se concrétiser par des actes. Or, cela commence à bouger y compris au niveau des entreprises à l'exemple de Monoprix qui s'est engagé à livrer tous ses magasins de la région parisienne par voie ferroviaire.

**Q/R :** Pourquoi l'huile de colza est interdite en tant que carburant ?

**R :** C'est une question de taxe.

**Q/R :** Quels sont les projets du Département en matière de transport ?

**R :** Le Département s'appuie sur la concertation avec les usagers pour améliorer la desserte notamment du Nord-Isère. Dans le Sud-Isère, un projet de création d'un parking de rabattement est en cours.

**Q/R :** Il serait bien d'organiser le covoiturage pour les réunions de concertation.

**R :** Il pourrait effectivement être envisagé de réserver quelques places sur certains parkings pour le covoiturage en général.

**Q/R :** Attention aux choix que l'on fait. Par exemple, faut-il favoriser les biocarburants au risque de raser la forêt brésilienne ? Faut-il favoriser le brûlage des grains alors que des personnes meurent de faim ? Il faut arrêter de favoriser la route !

**R :** Pour la première fois en 2004, le budget des transports a été supérieur à celui des routes.

**Q/R :** Pourquoi doit-on s'approvisionner en Savoie pour les granulés de bois ?

**R :** Cette question est récurrente au Conseil général qui souhaite soutenir un projet d'implantation en Isère depuis longtemps. C'est difficile mais on devrait y arriver.

**Q/R :** Il faut faire attention à ne pas investir trop d'efforts dans une filière de transformation de la sciure en granulés qui ferait de la sciure directement à partir du bois au prix, entre autres, de longs transports.

**R :** Le Département travaille sur la création d'une filière locale.

Mme Brette remercie les participants.